

19 oct 2017 -14:17

Lancement de l'European Disability Card en Belgique : Prouver son handicap sera dorénavant plus facile à la caisse des établissements culturels, sportifs et de loisirs

L'*European Disability Card* est un projet européen initié par la Commissaire européenne Marianne Thyssen. En Belgique, la carte est lancée par la Secrétaire d'Etat fédérale Zuhail Demir, le Ministre flamand Jo Vandeurzen, la Ministre wallonne Alda Greoli, la Ministre de la Commission communautaire française (COCOF) Céline Fremault et le Ministre de la Communauté germanophone Antonios Antoniadis.

La Commissaire européenne Marianne Thyssen a réagi :

« Un handicap ne disparaît pas en franchissant la frontière. La Commission européenne a lancé l'*European Disability Card* afin d'assurer un égal accès aux gens handicapés aux musées, parcs d'attraction ou centres sportifs de tous les pays participants en Europe. Je félicite la Belgique d'être l'un des premiers pays à mettre en place la carte européenne. J'espère que beaucoup de pays suivront rapidement cet exemple. Ceci est un pas important vers une société plus équitable à laquelle chacun peut participer pleinement. »

Zuhail Demir, Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées explique :

« L'*European Disability Card* cadre parfaitement avec la politique belge qui vise la plus grande participation possible des personnes handicapées à la vie sociale, comme le prescrit la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. En effet, comme chacun d'entre nous, les personnes handicapées doivent pouvoir se rendre à des manifestations culturelles, visiter un parc d'attractions ou un musée, assister à des rencontres sportives, etc. Des adaptations ou des mesures spécifiques sont souvent nécessaires. Désormais, c'est précisément cette carte européenne qui permet de recourir plus facilement à ces adaptations et à ces mesures, car elle permettra plus facilement de prouver que l'on est reconnu en tant que personne handicapée. »

Accès plus aisé à la culture, aux sports et aux loisirs pour les personnes handicapées

Les personnes handicapées peuvent prouver grâce à l'*European Disability card* qu'elles sont reconnues ou bénéficient d'une aide auprès d'une des institutions belges responsables de leur intégration (SPF Sécurité sociale, AViQ, PHARE, VAPH et DSL).

De nombreux partenaires tels que Mini-Europe, les Grottes de Han ou le Zoo d'Anvers font déjà partie du réseau qui accepte la carte. Celui-ci sera encore développé à l'avenir.

La Ministre wallonne Alda Greoli :

« Soutenir cette initiative me tient particulièrement à cœur car avoir accès à la culture, au sport ou aux loisirs est non seulement une évidence et un droit mais également un facteur essentiel d'inclusion sociale.

Mon souhait est de lever au maximum les obstacles qui se dressent face aux personnes en situation de handicap afin de faciliter et d'améliorer leur participation à la vie en société. Le Plan « Accessibilité 2017-2019 », lancé par la Wallonie en avril dernier, qui regorge de mesures concrètes à destination des personnes à mobilité réduite, va clairement dans ce sens. L'*European Disability Card* est une étape supplémentaire et complémentaire à ce travail d'inclusion. C'est en multipliant les actions et les initiatives qu'on parvient à faire évoluer les mentalités au bénéfice d'une plus grande acceptation de l'autre et de ses différences. »

Le Ministre flamand Jo Vandeurzen :

« Le projet de l'*European Disability Card* s'intègre parfaitement dans la philosophie du gouvernement flamand qui vise à permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société. Maintenant, il est important que les personnes handicapées et leurs organisations ainsi que les prestataires de services actifs dans le domaine du sport, de culture et de loisirs, soient conscients de la carte et des avantages qu'elle offre. C'est pourquoi nous faisons cette conférence aujourd'hui. Nous avons choisi un processus de demande le plus simple possible, afin que le plus grand nombre de personnes handicapées puissent utiliser la carte.

La Ministre de la Commission communautaire française (COCOF) Céline Fremault :

« L'accès à la culture, au sport et aux loisirs est une priorité puisqu'au-delà du divertissement, ces activités font partie intégrante de la culture de chacun. L'*European Disability Card* valorise la personne en situation de handicap en tant que véritable acteur de la culture et du sport tout en mettant en lumière les espaces culturels, sportifs et récréatifs qui présentent des avantages et des aménagements en fonction de ce public. Cette carte sera opérationnelle dans 8 pays de l'Union européenne et participera pleinement à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans une Europe à taille humaine et proche de ses citoyens. »

La Belgique est l'un des 8 Etats membres de l'UE qui participent déjà au projet pilote

Actuellement, il n'y a pas de reconnaissance mutuelle du statut de handicap entre les États membres de l'Union européenne (UE). Cela rend difficile pour les personnes handicapées de bénéficier de certains avantages dans d'autres pays de l'UE. Par exemple, leurs cartes nationales peuvent ne pas être reconnues. L'*European Disability Card* tente d'améliorer cette situation. Ce projet pilote a été lancé et cofinancé par la Commission européenne dans huit pays européens, dont la Belgique. D'ici à janvier 2018, l'*European Disability Card* sera également lancé dans 7 autres Etats membres (à Chypre, en Estonie, en Finlande, en Italie, à Malte, en Roumanie et en Slovaquie) et les détenteurs de la carte pourront y bénéficier de nombreux avantages.

Le Ministre de la Communauté germanophone Antonios Antoniadis explique :

« L'*European Disability Card* est un pas dans la bonne direction. Rappelons-nous, qu'au début des années 2000, l'Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées avait lancé un projet sur le terrain de l'Eurégio Meuse-Rhin au nom d'EURECARD. L'*European Disability Card* est en quelque sorte

l'aboutissement à l'échelle européenne de ces efforts. Sur 28 Etats membres de l'UE, seuls 8 participent actuellement. Nous espérons l'élargir dans un futur proche à nos pays voisins et d'autres encore.»

Les partenaires pourront avoir un meilleur contrôle et une plus grande visibilité pour leurs initiatives en faveur des personnes handicapées.

Souvent, les personnes présentaient des attestations de médecins, des documents d'une institution particulière ou une carte de stationnement, ce que les personnes à la caisse ne pouvaient pas toujours vérifier facilement. L'*European Disability Card* est personnelle, disposera d'une photo et aura une durée de validité de 5 ans. Elle peut donc être facilement contrôlée.

Bien que de nombreux musées, parcs d'attractions et centres sportifs octroyaient déjà des avantages aux personnes handicapées, cette possibilité est souvent méconnue. Près de 15% de la population belge a un handicap, de sorte que la demande de loisirs adaptés est importante.

Les prestataires de services peuvent s'inscrire en ligne pour le projet et un label leur est octroyé, ce qui leur permet de donner plus de visibilité à leurs initiatives en faveur des personnes handicapées.

Ces prestataires peuvent librement choisir la nature des avantages pour lesquels l'*European Disability Card* est utilisée. Il peut s'agir d'avantages déjà offerts ou de nouveaux avantages pour personnes handicapées, tels que des réductions, des audioguides, des emplacements (de stationnement) réservés, des laissez-passer pour ne pas devoir faire la file, etc.

Demande de l'*European Disability Card*

L'*European Disability Card* sera délivrée sur demande. Les personnes handicapées qui sont reconnues ou qui bénéficient d'une aide auprès du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ, de PHARE, de la VAPH ou du DSL peuvent la demander à l'institution auprès de laquelle elles sont connues.

Après la demande, il faut compter environ quatre semaines pour obtenir la carte dans sa boîte aux lettres.

Contact

Service presse SPF Sécurité sociale

+32 (0)473 13 13 29 | press@minsoc.fed.be | @SPFSecu

Plus d'informations :

Vous trouverez toutes les informations concernant la conférence de presse et l'événement de lancement consécutif sur : <https://socialsecurity.belgium.be/fr/presse>.

Vous trouverez plus d'informations à propos de l'*European Disability Card* sur internet : www.eudisabilitycard.be.

Les informations pour les prestataires de services dans les domaines culturel, sportif et de loisirs sont disponibles en ligne : <http://handicap.belgium.be/fr/mes-droits/european-disability-card.htm>.

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale
Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin botanique 50/100
1000 Bruxelles
Belgique
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Evelien De Vos
+32 473 13 13 29
press@minsoc.fed.be